



Responsabilité d'un trésorier d'association

Par **witchipe**, le **14/05/2008** à **11:23**

Bonjour

J'ai démissionné de mon poste de trésorier d'une association il y a quelques jours car je ne recevais aucune information du président.

Or, il vient de m'annoncer qu'il a reçu le mois dernier un commandement de payer une facture pour une réservation d'une salle qui date de l'époque où j'occupais encore ce poste. il ne m'avait jamais donné l'ordre de la payer. Aujourd'hui, il n'y a plus assez d'argent sur le compte de l'association pour régler celle-ci. La facture semble être établie à son nom et la mairie se retourne sur lui.

Il me menace si je ne lui verse pas cette somme. Quels sont mes risques ? Il n'a élu aucun remplaçant au poste de trésorier, suis-je réellement responsable ?

Merci de votre aide